

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Kaouthar Benameur
Pierrick Courilleau

Pouvoir à David Saussol
Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 31
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Ombrello est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-32 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – DENOMINATION DE PLUSIEURS VOIES AU SEIN DE LA ZAC DE CORBEVILLE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que l'aménagement du plateau de Saclay conduit à la nécessité de la création de voies qui pour certaines, ne sont pas encore dénommées,

Considérant la nécessité de donner un nom à ces voies, pour faciliter notamment la distribution postale et, le cas échéant, l'intervention des services d'urgence, de secours,

Vu l'avis de la commission de la vie et de l'animation de la Cité réunie le 03 avril 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de dénommer sur la ZAC de Corbeville :
 - Le tronçon de la voie dite « rue de la terrasse » entre la longère et l'avenue Madeleine Pelletier, **rue Isaac Arnauld** ;
 - Le tronçon orienté nord-sud de la voie dite « rue de la terrasse », **rue Marie Perrin** ;
 - La voie non motorisée dite « la diagonale », **allée Hélène Destors** ;
 - La voie non motorisée entre le château de Corbeville et le lieu-dit du parvis de la longère, **allée de la Châtaigneraie**.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

7 7 AVR 2023

7 7 AVR 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

